

DEPARTEMENT
de
L'ISERE

**SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL MIXTE
des EAUX et d'ASSAINISSEMENT
du GUIERS et de l'AINAN**

Siège : 27, avenue Pravaz - PONT DE BEAUVOISIN (Isère)

Extrait du Registre des Délibérations du Comité

N° 2025.04

Nombre de membres

En exercice 37
Présents 20
Votants 22
Contre 0
Abstention 0

Date d'affichage

24 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit mars, à dix-huit heures trente, les membres du comité syndical se sont réunis au siège du SIEGA à Pont de Beauvoisin Isère sur la convocation qui leur a été adressée par mail par le Président du SIEGA, M. Christian BERTHOLLIER, le 12 mars 2025, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Président M. Christian BERTHOLLIER

Membres présents à la Séance : Didier BUISSON, Adrien LARDIN, Christian MARCOZ, Annick LEHNEBACH, Fleury CHAUSSABEL, Jocelyn BAZUS, Didier GONZALES, Jean-François GUIBOUD-RIBEAUD, Denis MOLLIERE, Williams DUFOUR, Michel GALLICE, Mélanie MESSAOUDENE, Henri PEGOUD, Magali TOURNIER, Bernard TRILLAT, Chantal PEGOUD, Christian GIRARD-CUSIN, Gilbert LONGO, Jean-François PILLAUD-TIRARD, Christian BERTHOLLIER, Alain DUTRUC avec pouvoir à Annick LEHNEBACH, Matthieu PERRIN avec pouvoir à Jean-François PILLAUD-TIRARD

Secrétaire de Séance : M. Didier GONZALES

OBJET :

**INTERCONNEXION
DES RESEAUX D'EAU
POTABLE DU SEA –
SERVICE DE PRE NOIR
AU MOYEN SERVICE
DU SIEGA**

**MARCHE DE
TRAVAUX -
LOT GENIE CIVIL
ET EQUIPEMENTS
ELECTROMECHANIQUES**

M. le Président rend compte à l'Assemblée de la consultation lancée en décembre 2024 pour la réalisation d'une station de pompage à Charancieu dans le cadre des travaux d'interconnexion des réseaux d'eau potable du Syndicat des Eaux des Abrets (Service de Pré Noir) au Moyen Service du SIEGA.

Il précise que le marché n'est pas alloti.

La procédure, entièrement dématérialisée, est passée sous la forme d'une procédure adaptée ouverte, avec possibilité de négociation.

La date limite de remise de offres était fixée au 27 janvier 2025.

3 offres ont été reçues : **SADE CGTH, BTP CHARVET et groupement PERROUSE - EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES.**

Après vérification de la régularité et de la complétude des offres, il a été constaté que l'entreprise BTP CHARVET avait déposé un pli concernant une autre consultation. L'offre correspondante a donc été déclarée comme irrégulière et écartée.

Le maître d'œuvre (Cabinet MERLIN) a ensuite effectué l'analyse des deux offres restantes au regard des critères de jugement prévus au règlement de la consultation (valeur technique pondérée à 60%, prix pondéré à 40 %) :

Dépôt	Nom des candidats	PRIX EN € HT	Note prix (sur 45)	Note Valeur Technique (sur 55)	Note finale
1	SADE	550 782,00 €	43,38	33,00	76,38
2	GROUPEMENT EIFFAGE (M) - PERROUSE	531 609,00 €	45,00	41,00	86,00

Monsieur le Président rappelle que l'estimation financière du maître d'œuvre est de 530.300 €HT.

En conséquence, il n'a pas été décidé d'engager une négociation financière.

REÇU EN PREFECTURE

le 24/06/2025

Application agréée E-legalite.com

M. le Président demande alors à l'Assemblée de bien vouloir l'autoriser à signer le marché avec le groupement d'entreprises EIFFAGE (mandataire) - PERROUSE CONSTRUCTIONS qui a remis l'offre économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 531.609 € HT ;

Le Conseil Syndical, après avoir entendu l'exposé de M. le Président,

A l'unanimité, autorise M. le Président à signer le marché de travaux (Lot Génie-civil et équipements électromécaniques), dans le cadre des travaux d'interconnexion des réseaux d'eau potable du Syndicat des Eaux des Abrets (Service de Pré Noir) au Moyen Service du SIEGA, avec le groupement d'entreprises **EIFFAGE (mandataire) - PERROUSE CONSTRUCTIONS** qui a remis l'offre économiquement la plus avantageuse, pour un montant de **531.609 € HT**.

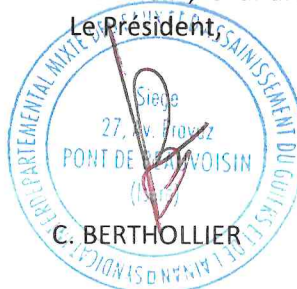
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie certifiée conforme

A PONT DE BEAUVOISIN, le lundi 23 juin 2025

Le Président,



REÇU EN PREFECTURE

le 24/06/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-038-253801476-20250318-2025_04-DE